

Le 3 octobre 2022

[REDACTED]

**Objet : Votre demande d'accès à des renseignements détenus par le Bureau de la sécurité privée
Accusé réception et Réponse (Art. 46 et 47 (1) de la Loi sur l'accès)**

Dossier : 260.01-2022-54

[REDACTED]

À titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Bureau de la sécurité privée (le « Bureau »), j'accuse réception de votre demande de renseignements du 30 septembre 2022, laquelle a fait l'objet de précisions le 3 octobre dernier et vise à obtenir le nombre d'agents de gardiennage dans les villes de Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Granby, St-Hyacinthe, Victoriaville et Shawinigan.

Suivant votre demande, voici les renseignements ayant été compilés par notre système informatique, soit tous les titulaires de permis d'agent de gardiennage pour les villes suivantes :

- Sherbrooke : 431
- Trois-Rivières : 552
- Drummondville : 270
- Québec : 2471
- Granby : 125
- St-Hyacinthe : 7
- Victoriaville : 75
- Shawinigan : 116

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels,

(s) Isabelle F. LeBlanc
Isabelle F. LeBlanc, avocate
Secrétaire et directrice des affaires juridiques

p.j. (1) Avis de recours

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ